

LE MADAWASKA

J.-G. BOUCHER, éditeur-proprétaire

ABONNEMENT: Canada \$1.50 Etranger \$2.00

Rédigé en collaboration.

LE CONCOURS A UN SUCCES SANS PRECEDENT

LA SUCCURSALE ROBICHAUD DE ST-ANSELME, GAGNE LE PREMIER PRIX. — 2463 NOUVEAUX MEMBRES ET PRES DE \$700,000 D'ASSURANCE

RAPPORT EN DETAIL

Il nous fait plaisir de publier aujourd'hui le résultat obtenu par le grand concours que lançait la Société l'Assomption le premier octobre dernier, sous la direction de son nouveau secrétaire M. Calixte Savoie.

Ce concours est terminé le 31 décembre dernier et les secrétaires des différentes succursales eurent jusqu'au 15 janvier pour faire leurs derniers retours. C'est pourquoi la publication de ce rapport n'a pu être faite plus tôt.

Nous disons qu'il nous fait plaisir de publier ces résultats, et ceci à plus d'un point de vue, mais en particulier parce que la Société l'Assomption est pour nous l'organisation sur laquelle nous devons compter pour la préservation de notre langue et de notre foi; c'est la seule organisation solidement constituée qui peut travailler avec avantage à la défense de nos droits. En parler c'est lui faire de la réclame, c'est peut-être contribuer à en augmenter le nombre de ses membres et ainsi grossir son influence.

Il nous ait également plaisir de publier le résultat du concours parce que celui-ci fut un succès sans précédent. L'objectif que s'était posé l'exécutif, en organisant le concours, était 1755 nouveaux membres et 500,000 dollars d'assurance. Ces chiffres ont été dépassés grandement: 2463 nouveaux membres et \$699,250. d'assurance, voilà le résultat final. C'est très beau, c'est même plus, c'est merveilleux.

La Société l'Assomption compte maintenant près de 9,000 membres. Le secrétaire a l'ambition d'augmenter ce nombre à 10,000 pour le congrès général du mois d'août prochain. C'est pourquoi nos lecteurs ne devront pas se surprendre si, au printemps, nous lançons encore un autre appel.

La société a maintenant près de deux millions d'assurance en force. Au congrès général, elle les dépassera, c'est notre espoir et celui de tous ceux qui s'intéressent activement à notre belle société.

Le nombre de membres associés recrutés dans le dernier concours se chiffre à 1195. Ces personnes, par leur cotisation versée chaque mois à la caisse écolière, permettent à la société d'envoyer une dizaine d'élèves de plus dans les collèges et les convents l'an prochain. En considérant que les membres bénéficiaires contribuent également à la caisse écolière, la société pourra faire instruire près de vingt enfants de plus l'an prochain.

Voilà l'effet de la coopération dans les bonnes oeuvres. Nous offrons nos félicitations à tous ceux qui ont travaillé au succès de ce concours, aux membres du clergé qui n'ont pas craint les sacrifices, aux laïques qui se sont généreusement dévoués et en particulier au secrétaire général qui s'est dépensé sans compter pour assurer un succès final.

J.-G. B.

SUCCURSALES AYANT RECOLTE LES LAURIERS DU CONCOURS

PREMIER PRIX:
Succursale Robichaud 44, St-Anselme, N.B., Assurance \$47,750, membres bénéficiaires 50, membres associés 227, total 277 membres. Points 2287.

DEUXIEME PRIX (a)
Succursale Sacré-Coeur de Marie, 55F, St-Louis de Kent, Assurance \$4,000, membres bénéficiaires 8, membres associés 90, total 98 membres, points 1850.

DEUXIEME PRIX (b)
Succursale St-Joseph, 162, Fitchburg, Mass., Assurance \$40,800, membres bénéficiaires 106, membres associés 2, total 108, points 409.

TROISIEME PRIX (a)
Succursale Dufour 111, Notre-Dame de Kent, Assurance \$18,350, membres bénéficiaires 32, membres associés 17, total 49, points 1291.

TROISIEME PRIX (b)
Succursale Emile Louvrière, Sanford Me., Assurance \$8,950, membres bénéficiaires 13, membres associés 37, total 50 membres, points 291.

QUATRIEME PRIX
Succursale Mathurin Bourg 127, Ste-Anne de Kent, Assurance \$4,650, membres bénéficiaires 24, membres associés 24, total 48, points 1000.

Total des membres recrutés pendant le concours: 2463.
Membres bénéficiaires 1268; membres associés 1195.
Montant d'assurance du concours: \$699,250.

RAPPORT DETAILLE DU CONCOURS

Succursales	Assur.	bén.	ass.	tot.
1 Acadie, Waltham,	\$39,450.	60	4	64
4 M. F. Richard, Gardner,	37,500.	67	2	69
5D'Entremont, New-Bedford,	100.	1		1
8 St-Joseph, Lynn, Mass.	39,650.	100	11	111
9 Evangéline, Baucouche,	5,350.	7	5	12
10 Belle Alliance, Rumford,	9,000.	15	1	16
13 Leclerc, St-Joseph, N.B.,				

G. N. TRICOCHÉ

VARIETES

LES ECOLES NORMALES EN FRANCE

Si l'on se plaint assez souvent dans les Provinces Maritimes, de manque de préparation des jeunes filles entrant dans l'enseignement primaire, le même reproche n'est jamais adressé aux institutrices de France. Il peut y avoir de mauvaises maîtresses; c'est là l'affaire de disposition, de caractère; mais certes pas l'ignorance. Qu'on en juge. Une future institutrice, à Bordeaux par exemple, doit d'abord être pourvue du certificat d'études primaires et avoir suivi pendant un an au moins le Cours supérieur (c'est-à-dire le plus haut "grade") d'une école primaire élémentaire—correspondant à peu près au "Junior High" de certaines écoles canadiennes et américaines. Ensuite, elle entre à l'Ecole Communale Primaire Supérieure, rend les cours durant sept années. Ceci est une véritable High School; mais il n'y est pas fait de latin; et les postulantes à l'Ecole Normale n'étudient pas de langue vivante étrangère. Si l'élève réussit au concours de l'Ecole Normale—et il n'y a guère qu'une trentaine d'admissions sur 400 candid-

ats—elle doit faire dans cet établissement un séjour de trois ans. La vie, à "Normale" ne ressemble guère à celle des institutions correspondantes des Maritimes. D'abord, il n'existe pas de co-éducation. Et, dans les Ecoles pour normales, la discipline est d'une grande sévérité. Les futures institutrices logent à l'établissement où chacune a sa chambrette. Les sorties ont lieu seulement le jeudi et le dimanche; et la jeune fille ne peut même pas alors sortir seule; il faut qu'une personne dûment accréditée auprès de la Directrice vienne la chercher et la reconduire, chaque fois apposant sa signature sur un registre ad hoc. Et l'élève doit être rentrée au plus tard à huit heures du soir! De plus, toute lettre reçue par une élève, et ne portant pas, sur l'enveloppe, le nom d'un expéditeur désigné d'avance à la Directrice, par les parents, est ouverte par l'administration. On peut se demander comment les normales de France de Frédéric s'accorderaient de pareilles règles?.....

George Nestler Tricoché.

LES COMMISSAIRES D'ECOLE D'EDMUNDSTON APPELLENT UNE ASSEMBLEE SPECIALE

Ils désirent savoir comment ils vont régler des billets échus à la banque pour la somme de \$17,200. —Le secrétaire déclare que certaines sommes d'argent ont été collectées pour le district et ne sont pas entrées dans les livres. —Une enquête immédiate est proposée.

Le secrétaire n'avait pas examiné le "cash-book"

L'inspecteur d'école A.E. Daigle avait autorisé les commissaires du district NO.1 à appeler une assemblée spéciale des contribuables lundi soir dernier.

Très peu de personnes virent les deux petites affiches placées, l'une au bureau de poste parmi un amoncellement d'autres avis de toutes sortes, l'autre sur la porte de l'école où les seuls contribuables qui pouvaient la voir étaient peut-être les commissaires eux-mêmes.

Sans doute la loi n'exige pas plus, mais si messieurs les commissaires désiraient vraiment demander l'opinion des contribuables sur le problème qui se pose à eux maintenant, ils auraient dû faire plus de publicité à cette assemblée.

Une vingtaine de personnes se sont néanmoins rendues à la salle de l'école publique lundi soir. L'assemblée fut présidée par M. A. A. Lawson et M. T. M. Richards agit comme secrétaire. Le président de la commission, M. D. M. Martin, expliqua le but de l'assemblée: le district a des billets échus à la banque pour la somme de \$17,200, depuis plusieurs mois.

L'argent des taxes de l'année suffit à peine au fonctionnement de l'école, une somme de \$5000 ayant dû être empruntée pour payer les salaires, du mois de janvier. Il y a encore environ \$30,000 de taxes de l'année courante à collecter et plus de \$6,000 d'arrérages.

Le docteur Sormany demanda aux commissaires s'il est vrai, d'après la rumeur, que certaines sommes d'argent ont été collectées et pour lesquelles des reçus ont été donnés, et que ces sommes n'ont pas été remises au district. M. Richards répond dans l'affirmative.

—Pour quel montant environ? —Environ trois cent piastres.

M. L. R. Bélanger, ancien secrétaire du district, demanda s'il y a des reçus signés de son nom, et dont les montants n'ont pas été entrés dans les livres. M. Richards répond dans l'affirmative, disant que le but de l'assemblée n'était pas de discuter cette question. Quelques contribuables insistent pour avoir une réponse, en disant qu'il était important de connaître tout ce qui est dû au district avant de faire un nouvel emprunt.

Sur de telles instances, le secrétaire répond à M. Bélanger dans l'affirmative. Ce dernier veut savoir à qui ces reçus ont été donnés et le secrétaire pointant un membre de l'assemblée, lui dit: —Il y en a un là, M. J. W. Landry.

Celui-ci se lève et déclare qu'en effet il a payé à M. Bélanger pour taxes d'école, la somme de \$35.00 pour laquelle il n'a pas en crédit.

M. Bélanger affirme que cette somme a été entrée dans le "cash book" et insiste à voir ce livre. M. T. D. Hébert appuie la demande de M. Bélanger, en disant que s'il était à la place de ce dernier, il ne supporterait pas une minute une

de Constantinople. Ainsi l'ont ordonné le gouverneur et le préfet dans une circulaire contre la danse qui a commencé par l'interdiction de la danse si intelligente du Charleston.

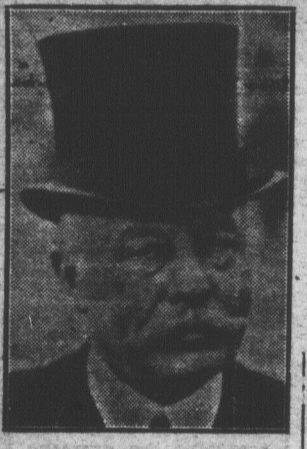
Il est ainsi interdit aux écoles de danse d'admettre des enfants et il faudra des salles séparées pour les deux sexes. De plus ces écoles devront être placées dans les rues principales et celles qui sont maintenant situées dans les rues de côté, devront démolir ou fermer leurs portes.

Après la lecture des minutes de l'assemblée, l'on ajourna.

EN VEDETTE



HON. JACOB NICOL
Trésorier de la province de Québec, qui a montré les plus hauts revenus dans l'histoire de sa province avec un surplus de \$1,804,854. Un million servira à réduire la dette.



Rt HON. W. C. BRIDGEMAN
Premier Lord de l'Amirauté anglaise, qui est responsable pour l'envoi d'une grande force navale à la défense de Shanghai, Chine.

Succursales	Assur.	bén.	ass.	tot.
14 La Tour, Moncton, N.B.,	74,100.	85	35	120
15 LaFrance, Barachois,	3,800.	9		9
16 Beauharnois, Grand Etang,	100.	1	2	3
17 L'Assomption, Grande Digue,	6,200.	14	3	17
19 Jolicoeur, Dupuis Corner,				
20 Boudreaux, Egmont Bay, I.P.E.				
21 Poirier, Mont Carmel, I.P.E.				
22 Ste-Thérèse, Cap-Pelé, N.B.	950.	4		4
23 Ouellet, Shediac, N.B.	19,550.	33	3	36
24 Immaculée-Conception, Acadieville,				
25 G. M. Leblanc, Glace Bay, N.S.,	3,150.	11	24	35
26 D'Aubré, Saulnierville,				
27 Sigogne, Church Point, N.S.	1,100.	3		3
28 Stella Marie, Meteghan, N.E.	2,500.	4		4
29 Poirinecourt, Bellevue's Cove,				
30 St-Louis, St-Louis de Kent,				
32 Groff, Cheticamp, N.E.,			17	17
33 St-Paul, St-Paul de Kent,				
34 St-Antoine, St-Antoine de Kent,	3,250.	7	2	9
35 Lajeunesse, Shemogue,	2,000.	4	3	7

(Suite à la dernière page)

1 MORT ET 17 BLESSES DANS UNE COLLISION

Moncton, 1 — Donald Carruthers de Moncton, a été tué et dix sept personnes blessées comme conséquence d'une collision ferroviaire à Thompson's Siding sur l'embranchement de Springhill, N.E., du chemin de fer National

à 6.30 heures lundisoir. Les deux trains étaient L'«Océan Limitée» quiitta Montréal à 7 heures avant hier soir et l'«Express Maritime», qui quitta Halifax à 6 heures 40 hier matin.

LA DANSE EN TURQUIE

Constantinople, 1 — Les hommes ne devront danser qu'avec les femmes et les femmes qu'avec les hommes dans les écoles de danse